

Séance du vendredi 14 décembre 2018

L'An deux mil dix-huit, le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Élection du Maire. Délibération.
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire. Délibération.
- Élection des adjoints. Délibération.
- Désignation des membres qui siégeront aux commissions communales et de la Communauté de Communes des Loges. Délibération.
- Indemnités du Maire et des adjoints. Délibération

- **Divers :** Informations et questions diverses.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Référence
2018-12-25

L'an deux mil dix-huit et le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Objet de la délibération
Élection du Maire

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.

Date de la convocation
10/12/2018

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
10/12/2018

Objet de la délibération : Élection du Maire

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-64, L 2122-7, L 2122-8 et L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des collectivités Territoriales.

Une candidate s'est présentée : Madame Marie-Agnès GARNIER.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 18/12/2018

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

. Nombre de suffrages exprimés : 14

Et

Publication ou notification du :

Madame Marie-Agnès GARNIER a obtenu 14 voix. La majorité absolue étant de 8 voix, Madame Marie-Agnès GARNIER a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Référence
2018-12-26

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation
10/12/2018

Date d'affichage
10/12/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 18/12/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-huit et le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu les élections complémentaires du Conseil Municipal du 9 décembre 2018,
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire du 14 décembre 2018,

La Maire indique que, selon l'article L 212261, la loi prévoit la nécessité de désigner dans chaque commune au minimum un adjoint. Cet adjoint est appelé à remplacer la Maire en cas d'empêchement. Il n'y a pas d'exception à cette règle.

Selon l'article L 212262, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil Municipal.

Par conséquent, avant de procéder à l'élection du ou des adjoints, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints.

L'effectif du Conseil Municipal de la Commune étant de 15, le nombre à ne pas dépasser est de :
 $15 \times 30 \% = 4.5$, soit 4 adjoints.

Le Conseil Municipal, après un vote à mains levées, décide à l'unanimité d'élire 4 adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Référence
2018-12-27

Objet de la délibération
Élection des Adjoints

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation
10/12/2018

Date d'affichage
10/12/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 18/12/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-huit et le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente.

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Election des Adjoints au Maire :

Vu les élections complémentaires du Conseil Municipal du 9 décembre 2018,
Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire du 14 décembre 2018,
Vu la délibération en date du 14 décembre 2018 déterminant le nombre d'adjoints au Maire,

Il y a lieu de procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Madame la maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent, de commencer par l'élection du premier Adjoint.

Après appel à candidature, il est procédé au dépouillement du vote.

Élection du 1^{er} Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur THOUVIGNON Michel : 14 voix

Monsieur THOUVIGNON Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au Maire.

Élection du 2^{ème} Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur LELIÈVRE Dominique : 14 voix

Monsieur LELIÈVRE Dominique ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint au Maire.

Élection du 3ème Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur LEFAUCHEUX Olivier : 13 voix
A obtenu : Monsieur MEUNIER Michel : 1 voix

Monsieur LEFAUCHEUX Olivier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint au Maire.

Élection du 4ème Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14
Bulletin blanc : 1
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur LEFAUCHEUX Philippe : 13 voix

Monsieur LEFAUCHEUX Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième Adjoint au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Référence
2018-12-28

Objet de la délibération
Désignation des membres qui siégeront aux commissions communales

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation
10/12/2018

Date d'affichage
10/12/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 18/12/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-huit et le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Désignation des membres qui siégeront aux commissions communales

Le Conseil Municipal, après avoir fixé le nombre de conseillers qui siégeront dans chaque commission, désigne ceux qui siégeront dans les différentes commissions. Il est rappelé que le maire est le président de droit des commissions municipales (art. L2121-22 du CGCT) et que les membres de la commission désignent un vice-président qui, lorsque le Maire est absent ou empêché, convoque la commission et préside les séances (art. L 2121-22 du CGCT). Le plus souvent, ce sont les adjoints qui sont élus vice-présidents. Le Conseil Municipal élit Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX et Monsieur Philippe LEFAUCHEUX aux postes de vice-présidents des commissions communales où ils siégeront ensemble ou individuellement.

FINANCES-PERSONNEL COMMUNAL

Michel THOUVIGNON, Dominique LELIÈVRE, Olivier LEFAUCHEUX, Philippe LEFAUCHEUX, Denise VILLETTE.

TRAVAUX-VOIRIE

Michel THOUVIGNON, Olivier LEFAUCHEUX, Michel MEUNIER, Stéphane COLLIN, Hervé POTHIER, Denis BOURSIN.

COMMUNICATION (BULLETIN MUNICIPAL, SITE INTERNET, AUTRE)

Dominique LELIÈVRE, Stéphane COLLIN, Philippe LEFAUCHEUX, Paul MARCOIN.

ENVIRONNEMENT-RISQUE INONDATION-PCS (mise à jour)

Michel THOUVIGNON, Michel MEUNIER, Denise VILLETTE, Paul MARCOIN, Vincent ASSELIN.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Référence
2018-12-29

Objet de la délibération
Indemnités du Maire et des Adjointes

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation
10/12/2018

Date d'affichage
10/12/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit et le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal de Sigloy, conformément aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, est amené à fixer le taux de l'indemnité du Maire et des Adjointes. Les barèmes variant en fonction du nombre d'habitants au dernier recensement, soit 679 en 2018, l'Assemblée décide de délibérer et d'attribuer une indemnité de 31% de l'indice brut 1015 à Madame la Maire et de 8.25% de l'indice brut 1015 aux quatre adjoints, et ce à compter du 14 décembre 2018.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 18/12/2018

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

République Française
Département LOIRET (45)
Commune de Sigloy

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 décembre 2018

Référence
2018-12-30

Objet de la délibération
Indemnités du Maire par intérim du 12/11/2018 au 14/12/2018

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation
10/12/2018

Date d'affichage
10/12/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 18/12/2018

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-huit et le 14 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel THOUVIGNON, Maire par intérim.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Madame Émilie PINARD, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente

Monsieur Stéphane COLLIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Indemnités du Maire par intérim du 12/11/2018 au 14/12/2018.

Vu la demande de démission du Maire de Sigloy, Madame BOURGÉAIS Patricia, en date du 6 novembre 2018,

Vu le courrier du Préfet en date du 12 novembre 2018 par lequel il fait part au Conseil Municipal qu'il accepte sa démission,

Vu la nomination de Monsieur THOUVIGNON Michel, Maire par intérim du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018,

Vu l'article L.2123-24 du CGCT qui stipule que lorsqu'un adjoint supplée le Maire dans les conditions prévues par l'article L.2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du Conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23, éventuellement majorée comme le prévoit l'article L.2123-22. Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de Maire, du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018 à Monsieur THOUVIGNON Michel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

Conseils municipaux 2019 :

Les membres du Conseil Municipal décident de maintenir les conseils municipaux le mercredi à 20h00.

Vœux du Conseil Municipal :

Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 18h00.

Fin de séance à 21h59.